



FéminCare

Programme pour Femmes victimes de violences

Intitulé de l'action : Les violences faites aux femmes

Public : Infirmiers-es en activité libérale

Lieu : SOS FEMMES 13 : 10 avenue du Prado 13006 Marseille (métro castellane)

Calendrier : 2018

1^{ère} session 2018 soit 2 jours consécutifs : jour 1 le 27 septembre / jour 2 le 28 septembre.

2^{ème} session 2018 soit 2 jours non consécutifs : jour 1 le 11 septembre / jour 2 le 11 octobre 2018

10 jours avant le début de la formation un questionnaire anonyme sera adressé aux bénéficiaires pour recueillir leurs connaissances, besoins et difficultés par rapport à la thématique (4 questions)

Horaires : 09h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00 soit 7 heures

Nombre de participants : 10-15 personnes

Inscription en directe i.chaume@sosfemmes.org ou e.florentino@sosfemmes.org

Qualité des intervenants : formateurs SOS FEMMES + co-animation avec professionnels experts

Dispositif d'évaluation en 2 temps : évaluation individuelle en fin de session + évaluation sous forme d'un questionnaire à + 3 mois.

Jour 2 : Remise d'une attestation de suivi de formation + clé USB

Pour information : pause déjeuner de 1H00, repas et déplacement à votre charge.

Formation 2 jours

Jour 1

- ✚ Les différentes formes de violences genrées
- ✚ Définir le sens du consentement (film d'animation)
- ✚ Distinction entre conflit et violence
- ✚ La spirale de la violence conjugale
- ✚ Les bonnes pratiques
- ✚ Impact sur la santé des femmes : Indicateurs médicaux, mémoire traumatique
- ✚ Rôle du soignant et accompagnement possible
- ✚ Spécificité pour les femmes étrangères face à la violence, prise en charge des populations migrantes : les codes culturels ou culturels (film d'animation mutilations sexuelles)
- ✚ La demande de la patiente : adéquation entre le lésionnel et les dires
- ✚ Rédaction du CMI
- ✚ Les outils pour agir : le cadre législatif
- ✚ Le secret professionnel, Code de santé publique

Jour 2

- ✚ Déconstruire les représentations : idées reçues
- ✚ Que dire à une femme victime de violence : éviter l'injonction, technique d'entretien (film d'animation)
- ✚ La souffrance du professionnel (frustration), de la victime et des enfants.
- ✚ Pourquoi les femmes victimes maintiennent un lien avec l'auteur ? l'emprise une logique d'exclusion (film d'animation)
- ✚ Intervention du professionnel de santé : réflexion sur les effets
- ✚ La place du judiciaire : décisions possibles du Procureur / JAF
- ✚ Les données statistiques en France et en PACA, rappel sur le nombre de femmes mortes.
- ✚ Les répercussions de la violence conjugale sur les enfants témoins (film d'animation)
- ✚ Impact sur leur santé
- ✚ Décoder les signaux de repérage concernant les enfants
- ✚ Le signalement, l'information préoccupante
- ✚ L'orientation possible –le réseau et partenariat territorial (judiciaire, social, associatif)

En préalable 10 jours avant la formation : La loi, son évolution, la convention d'Istanbul, le 5^{ème} plan interministériel seront communiqués dans le courrier de confirmation d'inscription à la formation.

